



**Des failles majeures dans le Plan d'action
pour l'inclusion économique
et la participation sociale
déploie le COSME**

**Document d'analyse
du Réseau communautaire en santé mentale**

Décembre 2017

info@cosme.ca | www.cosme.ca

Sommaire

Introduction	2
De nombreuses failles relevées par le COSME	3
Une attente cruelle de six ans !	3
63 000 personnes oubliées	3
Santé mentale et pauvreté, le lien que l'on ne veut pas voir	3
200 \$ c'est trop peu ! Le Québec demeure parmi les derniers	4
Pour l'intégration à l'emploi, il faut de nouvelles approches	5
Le système québécois de protection sociale se dégrade	6
Changer le titre pour masquer la réalité	6
Le non recours et les obstacles bureaucratiques	7
Nos défis pour 2018	9

Des failles majeures dans le Plan d'action pour l'inclusion et la participation déplore le COSME

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) n'accueille favorablement qu'une partie des annonces faites le 10 décembre dernier par le gouvernement du Québec dans son Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

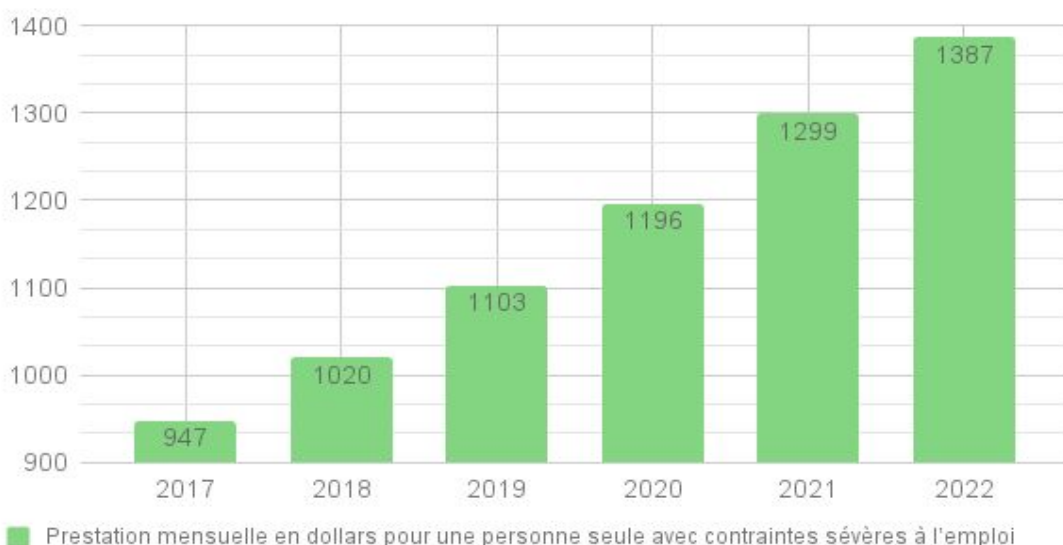
Plan d'action gouvernemental pour
**l'inclusion économique
et la participation sociale**



2017-2023

« Le gouvernement du Québec élèvera progressivement le revenu de 84 000 personnes reconnues parmi les plus vulnérables. De ce nombre, près de 36 000 ont des contraintes sévères à l'emploi en raison de troubles de santé mentale », se réjouit Charles Rice, président du COSME.

Augmentation progressive des prestations jusqu'en 2022



De nombreuses failles relevées par le COSME

Il n'en demeure pas moins que ce document laisse apparaître de nombreuses failles que le COSME déplore.

- **Une attente cruelle de six ans !**

Les personnes qui demanderont de l'aide sociale en raison d'incapacités physiques, intellectuelles ou de santé mentale ne pourront bénéficier de ces nouveaux barèmes avant six ans. Elles seront maintenues dans des conditions d'indigence pendant cette longue période alors que, pour la majorité d'entre elles, la perspective d'intégration au travail est difficilement atteignable dans le contexte actuel.

- **63 000 personnes oubliées**

Il y a 63 000 adultes à l'aide sociale qui sont reconnus comme ayant des contraintes temporaires à l'emploi pour des raisons de santé ou d'âge. Près des trois quarts d'entre eux sont des prestataires depuis plus de quatre ans. Le plan gouvernemental n'accorde aucune bonification de leur prestation mensuelle de 755 \$.

- **Santé mentale et pauvreté, le lien que l'on ne veut pas voir**

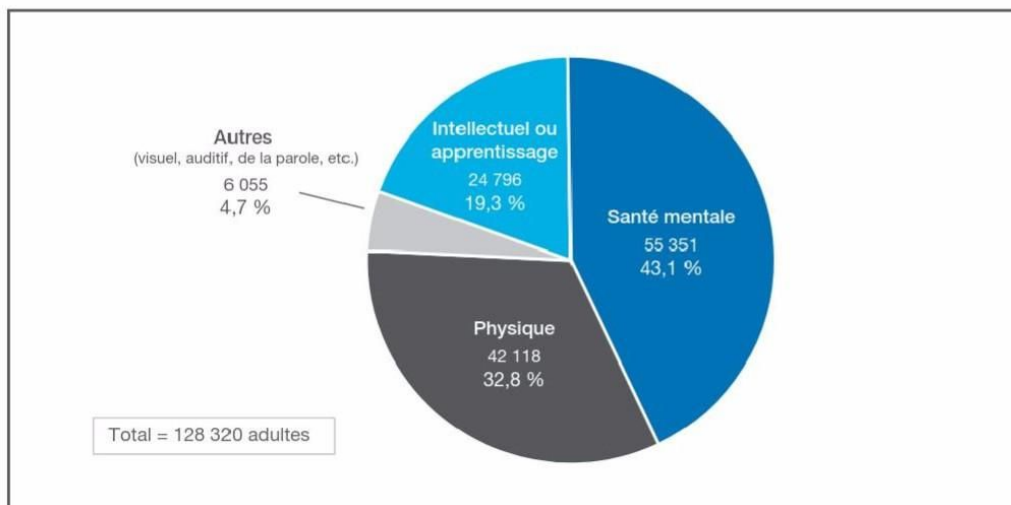
Le Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale comprend 43 mesures et actions. « *Nous déplorons que nulle part dans le plan on ne tienne compte du lien démontré par les études épidémiologiques entre la prévalence de la pauvreté et les problèmes de santé mentale qui affectent la population du Québec* », déclare Charles Rice.

D'une part, les mauvaises conditions socioéconomiques entraînent une dégradation de la santé mentale et d'autre part, les problèmes de santé mentale provoquent une dégradation du statut socioéconomique. C'est ainsi que pauvreté et difficultés de santé mentale s'alimentent mutuellement.

Au Québec, l'Institut national de santé publique évalue que **près de 12 % de la population vit des difficultés de santé mentale**, soit 903 000 personnes. (INSP, 2012).

Le tableau ci-après publié dans le plan d'action montre pourtant que les personnes ayant des troubles de santé mentale constituent la plus grande proportion des prestataires qui présentent des contraintes sévères à l'emploi.

Répartition des adultes prestataires du Programme de solidarité sociale
selon la nature du diagnostic conduisant à la reconnaissance
de contraintes sévères à l'emploi - Au 31 mars 2017
(en nombre et en pourcentage)



Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Note : Les données en pourcentage ayant été arrondies, leur total peut ne pas correspondre à 100 %.

« *Le Réseau communautaire en santé mentale continuera de réclamer du gouvernement québécois des actions et des programmes qui favorisent le rétablissement des personnes qui vivent avec des troubles de santé mentale, en particulier la promotion de leurs droits, le soutien dans leurs démarches pour accéder à l'emploi et aux études et l'amélioration de leur revenu* », précise Charles Rice.

Le président du COSME déplore également l'absence de contributions de l'important ministère de la Santé et des Services sociaux dans la mise en œuvre du plan. Il croit qu'un arrimage avec le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 s'imposait et qu'il aurait permis des avancées réelles.

Pour le Réseau communautaire en santé mentale (COSME), lutter contre la pauvreté et améliorer la santé mentale au Québec ne vont pas l'un sans l'autre. Ce sont des responsabilités collectives qui interpellent l'État et l'ensemble de la société.

• **200 \$ c'est trop peu ! Le Québec demeure parmi les derniers**

La possibilité d'intégrer un emploi à temps partiel a été évacuée du plan d'action, malgré les représentations du COSME.

Les personnes présentant des contraintes sévères pourront toucher 200 \$ par mois d'un emploi à temps partiel au lieu du 100 \$ actuel. Au-delà de 200 \$, la personne ne pourra conserver que 10 % de l'excédent. Avec cette formule, une personne qui recevrait 600 \$ de son emploi à temps partiel ne pourra conserver pour elle que 240 \$.

Après la faible augmentation annoncée, le Québec se retrouvera encore aux derniers rangs au Canada.

Revenu mensuel autorisé pour les personnes avec incapacités

Québec	200 \$	plus 10 % de l'excédent
Nouvelle-Écosse	300 \$	plus 30 % de l'excédent
Nouveau-Brunswick	500 \$	plus 30 % de l'excédent
Ontario	200 \$	plus 50 % de l'excédent
Manitoba	200 \$	plus 30 % de l'excédent
Alberta	230 \$	plus 25 % de l'excédent
Colombie-Britannique	800 \$	

Note : Québec, à compter de 2018.

Source : Caledon Institute, Welfare in Canada, novembre 2017.

En février 2017, le COSME et trois organismes représentant les personnes handicapées, l'AQIS, l'AQRIPH et la COPHAN, ont demandé dans une lettre au premier ministre Philippe Couillard que le Québec applique le modèle du Nouveau-Brunswick pour faciliter l'intégration en emploi.

« *Puisqu'un projet de loi devra être déposé en 2018 pour modifier les barèmes de l'aide sociale, le COSME reviendra à la charge et réclamera de rehausser le revenu supplémentaire autorisé en s'inspirant des autres provinces canadiennes* », indique Charles Rice.

Sans coût significatif pour l'État, une modification à la réglementation sur le revenu de travail aurait un effet stimulant pour de nombreuses personnes et ouvrira des possibilités d'emploi qui sont pour elles hors d'atteinte présentement.

• Pour l'intégration à l'emploi, il faut de nouvelles approches

Le rehaussement du revenu de travail autorisé, combiné à d'autres mesures d'accompagnement et de soutien, permettrait de développer des programmes d'intégration à l'emploi et des parcours plus diversifiés et plus efficaces vers le travail, les études et la participation sociale. « *Il existe, chez nous au Saguenay-Lac-Saint-Jean, des programmes communautaires d'intégration en emploi dans le milieu de travail régulier qui montrent de très bons résultats et dont on pourrait s'inspirer ailleurs au Québec* », commente Cynthia Tardif, vice-présidente du COSME.

Pour faire valoir ces nouvelles approches en intégration au travail, le COSME réclamera de participer à la consultation menée par le ministre François Blais sur une nouvelle *Stratégie nationale pour l'intégration en emploi des personnes handicapées* dont il a été exclu jusqu'à maintenant.

Le système québécois de protection sociale se dégrade

Au-delà du plan et dans une perspective plus large, c'est tout le système de protection sociale qui s'en trouve affaibli. Car avant d'être un projet de lutte à la pauvreté et un rempart contre l'appauvrissement, le plan d'action cherche à diminuer le recours à l'aide sociale en donnant l'illusion que l'emploi est à portée de main pour un grand nombre de prestataires actuels et futurs.

- **Changer le titre pour masquer la réalité**

Conséquent avec sa vision, le gouvernement québécois a abandonné le titre annoncé de *Troisième plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* pour celui de Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

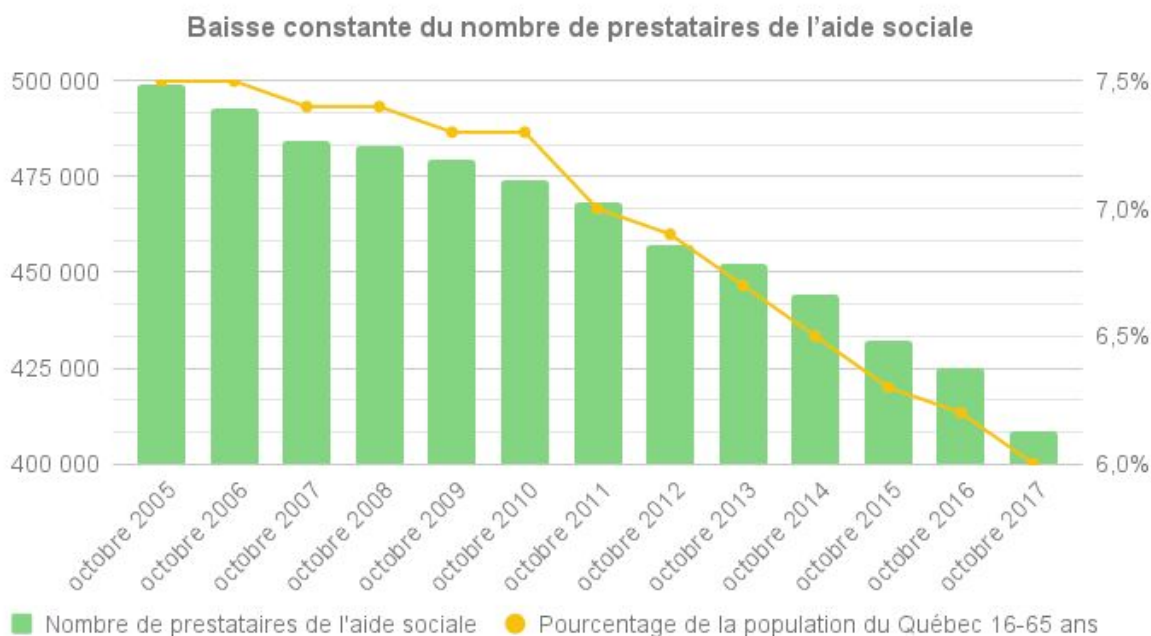
D'année en année, le gouvernement québécois réduit les budgets destinés à l'aide sociale. Le nombre de prestataires est en diminution dans toutes les catégories, y compris pour les personnes ayant des incapacités physiques, intellectuelles et de santé mentale.

Diminution des prestataires avec contraintes sévères



Le rapport statistique sur les programmes d'assistance sociale d'octobre 2017 montre que le nombre de prestataires est au plus bas depuis 2005.

On assiste également à une baisse importante de la proportion des prestataires relativement à la population des 16 à 65 ans. De 2005 à 2017, la proportion des prestataires est ainsi passée de 7,5 % de la population active à 6 %.



En cherchant à descendre sous ce seuil, le gouvernement québécois se refuse à considérer qu'un plateau a été atteint et que de plus en plus de personnes très vulnérables se verront refuser une assistance reconnue par les chartes des droits et les conventions internationales.

- **Le non recours et les obstacles bureaucratiques**

L'évolution favorable du marché de l'emploi a pu aider à réduire le recours à l'aide sociale, mais il faut aussi y voir l'effet de règlements et des obstacles et rigidités bureaucratiques.

Le rapport des experts sur le Revenu minimum garanti a soulevé l'existence d'un problème de non recours à l'aide sociale et demandé que l'on procède à des recherches sur ses causes.

Le régime québécois d'aide sociale a créé trois catégories de prestataires, avec des niveaux différents de prestations. La réglementation et les mécanismes bureaucratiques font en sorte qu'ils empêchent l'évaluation correcte des difficultés des personnes et de leur aptitude à l'emploi. Avec le résultat que nombre de personnes reçoivent des prestations inférieures à ce qu'elles auraient droit.

En comparaison avec l'Ontario, le Québec est particulièrement résistant à admettre dans son programme de Solidarité sociale les personnes qui ont des incapacités physiques, intellectuelles ou de santé mentale.

Prestataires de l'aide sociale ayant des incapacités

Ontario 396 000 prestataires	13 448 000 habitants	2,94% de la population
Québec 196 764 prestataires dont 133 838 avec contraintes sévères 62 926 avec contraintes temporaires	8 394 000 habitants	2,34% de la population

Sources : gouvernements de l'Ontario et du Québec

Selon les études épidémiologiques sur la prévalence des incapacités physiques, intellectuelles et de santé mentale, il ressort que plusieurs personnes touchant des prestations d'aide sociale de base (623 \$), présentent des difficultés personnelles qui limitent leur possibilité d'intégrer un emploi.

Cette forme d'injustice a d'ailleurs été critiquée dans un mémoire récent du COSME sur le projet de loi 70 qui vise les premiers demandeurs d'aide sociale. L'esprit punitif de cette loi repose davantage sur des préjugés et sur un biais idéologique que sur des connaissances objectives soutient le COSME.

Nos défis pour 2018

Le COSME entend donc redoubler d'efforts en 2018 afin de faire valoir le point de vue des organismes communautaires en santé mentale auprès du gouvernement du Québec pour tout ce qui a trait à la lutte à la pauvreté, à l'intégration à l'emploi, aux études et à la participation sociale des personnes vivant avec un trouble de santé mentale.



Réseau communautaire en santé mentale (COSME)

Le Réseau communautaire en santé mentale (COSME) a été fondé en 2012. Neuf regroupements régionaux d'organismes communautaires en santé mentale en sont membres. Il s'agit des regroupements des régions de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Montérégie, de Montréal, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Québec, de Lanaudière, de la Mauricie-Centre-du-Québec et de Laval. Ces regroupements représentent plus de 250 organismes communautaires en santé mentale.

Pour plus d'informations : info@cosme.ca | www.cosme.ca

Ont contribué à la préparation de ce document Charles Rice, Cynthia Tardif, Aurélie Le Caignec et Claude Saint-Georges.